



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

## Fiche d'information Établissement SEVESO seuil haut

Fiche requise dans le cadre de la directive européenne Seveso 3 pour l'information du public  
Directive 2012/18/UE (Article 14, annexe V)

Nom de l'établissement :	CHIMEX MOURENX
Adresse de l'établissement :	Plateforme Chem'Pole 64
Activité de l'établissement :	Fabrication des principes actifs à destination de la cosmétique
Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre état membre susceptible de subir des effets transfrontaliers d'un accident majeur	Non concerné
Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :	Le site de Chimex Mourenx n'est pas soumis à PPI car aucun scénario d'accident ne montre d'effet en dehors de la plateforme. Il n'y a pas non plus d'effet dominos identifié qui pourrait conduire au déclenchement d'un PPI.
Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :	<p><b>Les principaux Phénomènes Dangereux</b> dont les effets sont susceptibles de générer des dégâts sur notre site ou sur les installations voisines sont résumés ci-dessous :</p> <p>Incendies survenant sur les stockages vrac : Les effets thermiques d'un incendie peuvent toucher les cuvettes de rétention contiguës ou voisines contenant des cuves de liquides inflammables et/ou les racks de distribution des liquides inflammables ou non.</p> <p>Incendies survenant dans les ateliers de production</p> <p>Explosion non confinée suite à une fuite de gaz inflammable : Ce type d'explosion ne présente pas de risque d'atteinte des installations voisines compte-tenu des faibles surpressions maximales atteintes en milieu non confiné.</p> <p>Explosion dans un bâtiment : Les installations concernées par ce type d'accident sont : celles dans lesquelles on manipule un gaz inflammable ou celles</p>

dans lesquelles un gaz inflammable peut se former.

Ces explosions peuvent générer des effets de rupture par surpression ou par projection sur les installations contiguës ou se trouvant à proximité immédiate (ateliers et cuves de stockage de produits liquides).

Ces pertes de confinement pourraient, suivant la nature des produits contenus ou transférés dans les équipements touchés, générer des incendies.

Ces phénomènes Dangereux pourraient conduire à des dégagements de fumée ou de vapeur toxique, par la libération de matières premières volatiles toxiques ou via les fumées de combustion.

Le risque d'émission d'un composé toxique peut survenir en cas de réaction incontrôlée suite à une dérive du procédé ou une erreur humaine lors d'un chargement ou d'un dépotage.

#### **Mesures de maîtrise des risques :**

L'établissement dispose d'un Système de Gestion de la Sécurité conforme à la réglementation et aux Bonnes Pratiques de l'Industrie Chimique. Ce système intègre notamment la formation et l'habilitation du personnel. Des procédures et des modes opératoires sont établis pour exploiter les installations en sécurité.

Ils sont régulièrement testés pour garantir le fonctionnement en sécurité du site.

Le site est gardienné 24h/24 et exploité par du personnel formé aux risques inhérents aux installations et à la gestion des situations d'urgence.

Des exercices sont régulièrement organisés.

Une attention particulière est apportée à l'absence de source d'inflammation dans les zones de production et de stockage.

Pour ce qui concerne la formation de composés gazeux toxiques dans le procédé, la prévention des risques de dispersion repose notamment sur le contrôle des réactions (suivi des températures et pressions) et la mise en sécurité en cas de dérive. Tout procédé susceptible de dégager des composés gazeux toxiques est relié à une colonne d'abattage permettant de neutraliser le gaz émis.

Outre ces moyens de prévention, le site dispose de moyens humains et techniques pour limiter les conséquences d'accident :

#### **Moyens de secours humains**

- Equipe postée habilitée à mettre en sécurité les installations et activer les moyens fixes d'intervention.

- Equipe de pompiers spécialisés de la plateforme voisine de Lacq avec 5 exercices par an sur la plateforme Chempole64
- Astreintes de sécurité et cellule de crise activable 24h/24.
- Déclenchement du POI

#### **Moyens de secours matériels**

- Les zones de production et de stockage disposent de système d'extinction d'incendies automatiques et manuels
- Site sur rétention
- Le site est surveillé en permanence par des capteurs et des systèmes de sécurité avec alarme et/ou mise en sécurité automatique
- Les différentes installations de production et de stockage sont également munies de dispositifs/organes de sécurité (vannes, soupapes, disques de rupture) permettant de mettre en sécurité les installations en cas de dysfonctionnement.
- Les capteurs et les systèmes de sécurité sont régulièrement vérifiés et testés.